



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 25 juin 2024, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'aménagement au chemin rural entre la « rue Massen » et la station d'épuration à Troisvierges à partir du 1 juillet 2024, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue du chemin rural entre la « rue Massen » et la station d'épuration à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier, à partir de lundi 1 juillet 2024 jusqu'à vendredi 12 juillet 2024 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour le secrétaire



Enlever le « 15/07/2024 »